

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal :

- **APPROUVÉ** les comptes administratifs et les comptes de gestion 2017 du budget de la commune et du budget de l'eau ;

- **AFFECTÉ** : \* le résultat de l'exercice 2017 du budget de la commune soit 4.545,67 € (affectation obligatoire) et 104.407,44 € (affectation d'excédent reporté)

\* le résultat de l'exercice 2017 du budget de l'eau soit 2.750,07 € (affectation obligatoire) et 169.321,35 € (affectation d'excédent reporté) ;

- **VOTÉ** les subventions aux associations pour 2018 : - ACCA : 150 € - ADMR : 250 €

- Amicale Boules : 150 € - Association Hôpital Romans : 250 €, - Centre Léon Bérard : 200 €, - Club Perce Neige : 150 € - Collège Bédier : 400 € - CRIIRAD : 200 € - Croix Rouge : 100 € - FNACA : 80 € - Restos du Cœur : 250 € - MFR de Chatte : 40 €

- Bibliothèque Intercommunale : 1 227,50 €

- Montrigaud Loisirs : 150 € (sous réserve d'événement organisé pour la vogue 2018)

- **VOTÉ** les tarifs de l'eau pour l'année 2018 :

Le m<sup>3</sup> Eau : 0,80 € - Frais Fixes : 54,00 € - location compteur : 21,00 € - Droit branchement eau : 700,00 € ;

- **VOTÉ** les taux d'imposition des taxes locales directes 2018 :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	432 300	<b>10,78%</b>	46 602 €
F.P.B.	319 700	<b>11,00%</b>	35 167 €
F.N.B.	32 900	<b>53,46%</b>	17 588 €
<b>TOTAUX</b>	<b>784 900</b>		<b>99 357 €</b>

- **VOTÉ** le budget 2018 de la commune (**FONCTIONNEMENT : 419.763,53 € - INVESTISSEMENT : 235.767,67 €**) et le budget 2018 de l'eau (**FONCTIONNEMENT : 242.319,35 € - INVESTISSEMENT : 83.263,60 €**);

- **APPROUVÉ** le projet établi par le Syndicat Départemental d'énergies de la Drôme pour le renforcement de réseau à partir du Poste BOURG MONTRIGAUD ;

- **ACCEPTÉ** le programme 2018 des travaux prévus par l'ONF pour la forêt communale, pour un montant de 10.129,00 € H.T. ;

- **ACCEPTÉ** d'acquérir au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, des parcelles pour le forage d'eau de La Limone ;

- **DIT** que la facturation du loyer de l'Auberge de Montrigaud prend effet à la date d'ouverture effective de celle-ci, soit le 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

- **ACCEPTÉ** le devis d'un montant de 175,16 € H.T., de la société Adequat, pour l'achat d'un panneau, à mettre en place par les agents municipaux, au Chemin de l'Égalité ;

- **VALIDÉ** le fait d'être défavorable à la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes nationales et départementales, mais nuance ses propos en précisant que certaines routes nécessiteraient une limitation de vitesse à 80 km/h. La qualité des routes laissant à désirer, l'investissement pour changer les panneaux serait le bienvenu pour leur réfection ;

- **ACCEPTÉ** le devis d'un montant de 175,16 € H.T., de la société Adequat, pour l'achat d'un panneau, à mettre en place par les agents municipaux, au Chemin de l'Égalité ;

- **DÉCIDÉ** d'accepter le contrat d'un agent administratif, au grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 13h/semaine.